

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-25428/DENV

Nouméa, le 22 SEP. 2015

Le Directeur

à

Directeur Général par intérim de l'Office des Postes et
Télécommunications
2 rue Paul Monchovet – Pointe Brunelet
Immeuble Waruna 2
98841 Nouméa Cédex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées du centre de traitement et de tri du courrier, Ducos, commune de Nouméa

Référence : dossier de déclaration reçu le 19 mars 2015 et complété les 4 août et 4 septembre 2015

Pièces jointes : - un récépissé de déclaration ;
- une copie de la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009 ;
- un mémo relatif à la déclaration ICPE ;
- un accusé de réception.

Monsieur le directeur général par intérim,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration n° 2015-26739/DENV du 4 septembre 2015 délivré à l'Office des Postes et Télécommunications, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées du centre de traitement et de tri du courrier, Ducos, commune de Nouméa.

Vous trouverez également ci-joint la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables auxquelles vous êtes tenu de vous conformer pour l'exploitation de cette installation.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner, dans les meilleurs délais, l'accusé de réception que vous trouverez ci-joint, dûment rempli et signé, à la direction de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice adjointe de l'environnement